

NOS ATTENTES DU PARTENARIAT

- **Une ré-hospitalisation** dans le service adresseur en cas de nécessité médicale
- **Un projet de sortie** initié par le service hospitalier
- **Un référent hospitalier** garant du suivi du patient

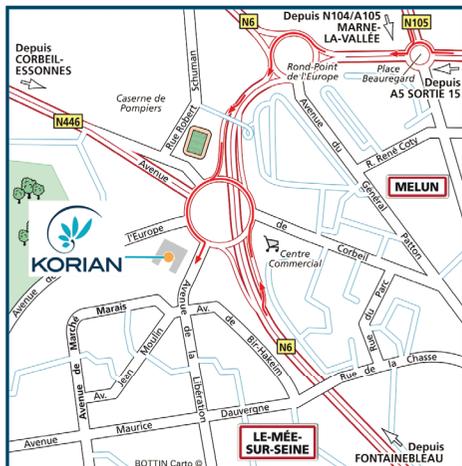
KORIAN LA FERME DU MARAIS

565 Avenue du Marché Marais
77350 Le Mée-sur-Seine

NOUS CONTACTER

01 64 52 37 12

udsh.lafermedumarais@korian.fr



IMPRIM'VERT®
SAS Médica France au capital social de 50 976 072,00 € - Siège social : 2125 rue Balzac - 75008 Paris - SIREN 341 174 118 - RCS Paris - Crédits photos : Guillaume Lablanc - Imprimé par G.L. Associés - 75009 Paris



Korian La Ferme du Marais

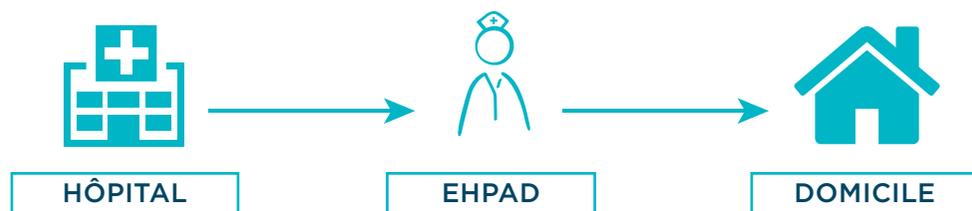


**UNITÉ D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE
EN EHPAD POUR LES AÎNÉS
EN SORTIE D'HOSPITALISATION**

UNE SOLUTION POUR FLUIDIFIER LE PARCOURS DES ÂÎNÉS

3 objectifs de prise en soin spécifique

- Une transition entre l'hôpital et le retour à domicile du patient
- Une diminution des ré-hospitalisations après le retour à domicile
- Une optimisation de la durée des séjours hospitaliers



NOS CONDITIONS D'ADMISSION

- Patient de + 60 ans cliniquement stabilisé ayant un projet de sortie initié par l'équipe hospitalière
- Consentement du patient
- Admission du lundi au samedi de 14h à 16h
- Durée de séjour maximum : 30 jours pris en charge par l'ARS* avec un reste à charge des usagers équivalent au forfait hospitalier. A l'issue des 30 jours, le séjour sera facturé à titre payant à l'utilisateur.

* Un projet expérimental de 3 ans financé par l'ARS IDF.

UNE UNITÉ DE VIE DÉDIÉE AUX ÂÎNÉS EN SORTIE D'HOSPITALISATION

- 20 lits en chambre individuelle
- Une salle de rééducation
- Une salle de restaurant
- Un espace d'animation

Chaque patient bénéficiera d'un accompagnement personnalisé. A l'arrivée, un projet thérapeutique visant la ré-autonomisation du patient sera élaboré avec l'équipe pluridisciplinaire.

Ce projet sera réévalué à mi-parcours et à la sortie de l'unité.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

Une équipe pluridisciplinaire et qualifiée composée de :

- Médecin gériatre
- Psychologue
- Kinésithérapeutes libéraux
- Ergothérapeute
- Assistante sociale
- Psychomotricien
- STAPS
- Aides-soignantes et infirmières dédiées à l'unité

NOS ENGAGEMENTS

- Une réponse sous 48h, après réception du dossier social et médical
- L'organisation du retour à domicile du patient dans la continuité de l'accompagnement du service social hospitalier
- Un échange téléphonique avec le patient 15 jours après son retour à domicile